



**MODIFICATION DE LA METHODE DE VALORISATION DES CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES (CCA)
EMIS PAR LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE**

**ASSEMBLEE SPECIALE DES PORTEURS
DE CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES
DU 2 JUILLET 2009**



Les porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, réunis le 02 juillet à Quimper en Assemblée Spéciale, sur convocation du Conseil d'administration, ont décidé d'opérer une modification de la méthode de valorisation des CCA.

En conséquence de cette décision, la méthode de valorisation utilisée par le Conseil d'Administration pour la fixation du prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés intègrera à compter du 1^{er} juillet 2009 les adaptations suivantes :

- Pondération du critère basé sur l'actif net corrigé : 70 % (contre 50 % dans la méthode actuelle)
- Pondérations des 2 critères de rentabilité : 15 % chacun (contre 25 % chacun dans la méthode actuelle)
- Résultat pris en compte pour les critères de rentabilité : résultat de la Caisse Régionale lissé sur les 24 derniers mois (12 mois dans la méthode actuelle)

Ces adaptations décidées par l'assemblée spéciale visent à limiter l'amplitude des variations du prix de référence du CCA et à améliorer la liquidité du titre.

Les autres paramètres utilisés pour la valorisation des CCA demeurent inchangés. Ceux-ci sont décrits avec précision dans le prospectus d'émission ayant reçu le visa AMF n° 08-0082 en date du 07 mai 2008, disponible sur le site de la Caisse Régionale (www.ca-finistere.fr).

Cette modification a été adoptée par 97.16 % des voix correspondant aux porteurs présents ou représentés hors Crédit Agricole S.A. (et 99.90 % des voix en tenant compte de la participation de Crédit Agricole S.A.).

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Société coopérative à capital et personnel variables régie notamment par les articles L 511-1 et suivants et L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et les dispositions non abrogées du code rural, ainsi que par la loi du 10/09/1947 portant statut de la coopération
Siège social : QUIMPER (29000) 7, Route du Loc'h
778 134 601 RCS QUIMPER

Contacts :

Relations porteurs : 0 810 819 829
Site internet : <http://www.ca-finistere.fr/CCA.html>